

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-063

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	39

**ACQUISITION D'UNE EMPRISE À DÉTACHER DE LA PARCELLE CADASTRÉE  
SECTION BL NUMÉRO 5 SISE AVENUE DU COL DE L'ANGE À DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal  
de la Ville de Draguignan**

**Séance du 18 mai 2021**

L'An deux mille vingt et un, le 18 mai à 14h00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

**PRÉSENTS :**

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, CHRISTINE NICCOLETTI, JEAN-YVES FORT, BRIGITTE DUBOIS, HUGUES BONNET, SYLVIE FRANCCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, BERNARD BONNABEL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, FRANÇOISE MAURICE, ÉVELYNE LORCET, RICHARD TYLINSKI, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, CAMILLE DIQUELOU, PHILIPPE SCHRECK, FRANCK GRIGOLO, MATHIEU WERTH

**PROCURATIONS :**

GRÉGORY LOEW à RICHARD DEVILETTE, BRUNO SCRIVO à SYLVIANE NERVI SITA, ANNE-MARIE COLOMBANI à FRANÇOISE MAURICE, JEAN-PIERRE SOUZA à MICHEL PONTE, MARIE-CHRISTINE GUIOL à LISA CHAUVIN, RENÉ DIEZ à JEAN-BERNARD MIGLIOLI

**ABSENT :**

Secrétaire de Séance : CAMILLE DIQUELOU

Publié le : **26 MAI 2021**

## **RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI**

Vu l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

Vu l'article L. 1111-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables ;

Vu l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Messieurs Albert et Gaël ESPITALLIER sont propriétaires d'une parcelle cadastrée section BL n° 5 sise avenue du Col de l'Ange à Draguignan.

En raison de l'élargissement de l'avenue du Col de l'Ange, par courrier en date du 12 mars 2021, la Commune de Draguignan a souhaité se porter acquéreur à l'euro symbolique d'une emprise d'environ 78 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle susvisée.

Ce prix étant inférieur au seuil réglementaire des 180 000 € de consultation, il n'a pas été demandé d'avis de valeur.

Par courrier en date du 10 avril 2021, Messieurs Albert et Gaël ESPITALLIER ont accepté la proposition de la Commune.

Le plan de ladite emprise est joint en annexe de la présente délibération.

Il conviendra ensuite de classer cette emprise dans le domaine public de la Commune.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,  
**À L'UNANIMITÉ**

- approuve l'acquisition amiable de l'emprise susvisée à l'euro symbolique ;
- autorise :
  - o Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération ;
  - o Madame Christine PRÉMOSELLI, en sa qualité de Première Adjointe au Maire représentant la commune de Draguignan, à signer l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération ;
- prononce le classement dans le domaine public de la Commune de la parcelle susvisée à compter de l'accomplissement des formalités de publicité ;
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à ce classement et à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour sa mise en œuvre.

Fait à Draguignan, le 18 mai 2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération